

## La politique du handicap.

La politique du handicap a été mise en place en 1975 puis a été revue par la loi de 2005 pour assurer aux personnes handicapées plus de droits afin d'être à égalité avec les personnes valides. Le Conseil National consultatif des personnes handicapées a remis un rapport en 2011 sur les effets de cette loi. La loi de 2005 permet que les personnes handicapées puissent être intégrées dans le cadre de vie autonome au lieu de les mettre directement dans des établissements spécialisés, bien que parfois, ce soit le cas, comme pour le <sup>cas de</sup> ~~la~~ <sup>personne</sup> ~~adulte~~ <sup>handicapée</sup> ou pour l'enfant <sup>handicapé</sup> ~~comme adulte~~ <sup>handicapé</sup>, une compensation du handicap en aide humaine, technique est mise en place pour être plus autonome. De plus, la loi de 2005 a créé les Maisons départementales des personnes handicapées qui regroupent l'Etat, les collectivités locales, associations, et la Commission des droits et pour l'autonomie des personnes handicapées qui aident les personnes handicapées dans leur projet personnel et professionnel. Toutefois, il s'agit de continuer les efforts dans d'autres domaines comme l'accessibilité aux infrastructures, services publics, transports qui doit s'accroître à partir de 2010. Mais c'est aussi favoriser l'emploi en entreprises ou dans la Fonction Publique par un taux de 6% ; sinon les employeurs doivent financer l'AGE FIPH ou le précieux fonds d'injection des personnes handicapées dans la Fonction Publique, ce qui est souvent le cas, l'Etat n'embauchant que 1%. L'Etat, dans sa politique du handicap, poursuit ses efforts et veut réaliser l'ADH.